



ATSEM EN LUTTE !

Le 14 décembre : Mobilisation pour soutenir l'action du CSFPT !

Depuis plusieurs années, les ATSEM se battent aux côtés d'autres agent-e-s de la Fonction publique territoriale pour faire reconnaître leurs qualifications et gagner l'amélioration de leurs conditions de travail. Ces personnels ne bénéficient d'aucune reconnaissance, que ce soit en termes de niveau de rémunération, de déroulement de carrière, de pénibilité, alors même que de nouvelles missions liées à l'évolution des rythmes scolaires sont venues créer une surcharge de travail conséquente pour des personnels déjà débordés.

D'après les chiffres fournis par l'observatoire de la FPT (juin 2014) on constate que :

- 80 % des ATSEM sont au premier grade de rémunération
- 15 % seulement ont atteint le deuxième grade
- Et seuls 5 % des agents ont atteint le troisième grade

Le tout conduit à une souffrance professionnelle liée à la perte de sens du travail (consignes contradictoires, logique, gestionnaire, surcharge de travail, perte de la qualité des missions auprès des enfants).

D'une commune à l'autre, les missions, les horaires, les conditions de travail ne sont pas les mêmes, mais partout la colère grandit ! Devant le manque de considération de cette profession, tant de la part de certains employeurs locaux que du Ministère qui, au travers des différentes réformes n'ont pas permis à ce cadre d'emplois de progresser sur le plan statutaire, la résignation n'est pas à l'ordre du jour, au contraire, le climat est combatif !

Depuis le 13 septembre 2016, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique s'est engagé dans la rédaction d'un rapport sur le déroulement de carrière des ATSEM. Cette démarche est portée pleinement par nos organisations syndicales qui exigent plus que jamais **une valorisation forte et rapide de la reconnaissance du cadre d'emplois**.

Le 14 décembre prochain, ce rapport avec les revendications des syndicats sera présenté pour avis au CSFPT. Ensuite, il doit être transmis à la Ministre de la Fonction publique. Nos organisations syndicales déposeront des préavis de grève pour permettre aux agents concernés de soutenir cette action et d'encourager le CSFPT dans sa démarche de reconnaissance du cadre d'emploi des ATSEM :

- **En organisant des déplacements et rassemblement au Ministère de la Fonction publique ;**
- **En appelant à des rassemblements devant les Préfectures et/ou Sous-Préfectures avec une expression syndicale à la presse ;**
- **En envoyant des motions au Ministère ;**
- **En lançant une campagne de syndicalisation vers ce personnel pour faire encore grandir le rapport de force.**

Nous vous encourageons à vous saisir de cette initiative et à faire grandir le rapport de forces qui nous permettra de faire aboutir les revendications de toutes et de tous les ATSEM.